

Rentrée universitaire 2022 : mise en place d'ADUM

Publié le 20 avril 2022 – Mis à jour le 20 avril 2022

Les écoles doctorales de l'UCA Système d'information doctorat pour la rentrée ADUM (Accès Doctorat Unique et Mutualisé)



Il s'agit d'un outil informatisé et sécurisé, à la fois outil de gestion et de collaboration collaborative.

Le doctorant en est l'acteur majeur. Avec cet outil, vous aurez un espace numérique dédié à votre thèse où il sera possible de :

- s'inscrire, se réinscrire.
- stocker des données descriptives de la thèse.
- consulter et s'inscrire aux formations.
- Déposer son dossier de soutenance.
- participer au réseau des doctorants et des docteurs et plein d'autres choses.



N'hésitez pas à contacter votre école doctorale pour plus d'informations.

ADUM

karen.remont@uca.fr

Date(s)

du 20 avril 2022 au 31 décembre 2022

La Rentrée universitaire 2022 va être marquée, pour notre École Doctorale comme pour toutes les ED de l'UCA, par la mise en place du logiciel ADUM (Accès Doctorat Unique et Mutualisé), déjà utilisé dans de nombreuses

ED françaises.

Il s'agit d'un portail internet d'informations, de services, de communication, des doctorants et docteurs. C'est un outil de gestion et une base de données partagés entre les acteurs des études doctorales : doctorant(e)s et docteurs ; directeurs/trices de thèses, de laboratoires, d'Écoles Doctorales ; gestionnaires administratifs et pédagogiques des études doctorales ; gestionnaires des bibliothèques...

Il permet également de gérer l'ensemble du parcours d'un doctorant, à partir du moment où doctorant(e)s et directeurs/trices de thèse disposent de leur espace personnel ADUM. Celui-ci est dédié à toutes les démarches de demande ou de validation d'inscription, de réinscription et de soutenance de thèse.

Dès ce printemps, **il est demandé à chaque doctorant(e) de créer son espace personnel ADUM**. Nous vous serions donc reconnaissants si vous pouviez être bien réactifs de façon à ce que le fonctionnement de l'ED puisse se faire au mieux, sans interruptions ni "soubresauts", dès le début de l'année universitaire 2022-2023.

Pour créer votre compte, c'est par ici : [https://www.adum.fr/\(https://www.adum.fr/\)](https://www.adum.fr/(https://www.adum.fr/))

Veillez trouver une [petite plaquette explicative](https://sejpg.ed.uca.fr/medias/fichier/premiers-pas-sur-adum-doctorants_1650448316822-pdf?ID_FICHE=91851&INLINE=FALSE)(https://sejpg.ed.uca.fr/medias/fichier/premiers-pas-sur-adum-doctorants_1650448316822-pdf?ID_FICHE=91851&INLINE=FALSE).

[https://sejpg.ed.uca.fr/actualites/rentree-universitaire-2022-mise-en-place-dadum\(https://sejpg.ed.uca.fr/actualites/rentree-universitaire-2022-mise-en-place-dadum\)](https://sejpg.ed.uca.fr/actualites/rentree-universitaire-2022-mise-en-place-dadum(https://sejpg.ed.uca.fr/actualites/rentree-universitaire-2022-mise-en-place-dadum))